

N°6 - INFO #COVID_19

Lettre d'information spéciale du 10 novembre 2020

LA VILLE DE LANGEAIS vous soutient

OUVERTURE DE LA MAIRIE

De 9h à 12h, du lundi au vendredi et de 10h à 12h le samedi. Le standard téléphonique reste ouvert aux horaires habituels.

OUVERTURE DU CCAS

Uniquement sur RDV (une personne à la fois en respectant les règles sanitaires), tous les jours du lundi au vendredi (excepté le mercredi après-midi). Il continue d'assurer tous les services habituels RDV au 02 47 96 17 10.

Vous avez des questions sur les mesures mises en place ? Un numéro vert est disponible 0 800 130 000 - infos sur le coronavirus 24h/24 et 7j/7.

information

#CORONAVIRUS

Appelez le
0 800 130 000
(numéro gratuit)

Plusieurs dispositifs d'accompagnement et de soutien ont été mis en oeuvre par l'Etat, la Région et la Communauté de communes tels que Toval Atout Développement, le Plan de relance #Ma Région Solidaire, et un numéro spécial pour renseigner et informer les professionnels les plus fragiles face à la crise sanitaire. Retrouvez les points et liens essentiels sur le site de la Ville.

#COVID19

Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises en difficulté

0 806 000 245



Ville de Langeais
contact@langeais.fr
Standard : 02 47 96 12 50
www.langeais.fr

Chères Langeaisiennes, Chers Langeaisiens,

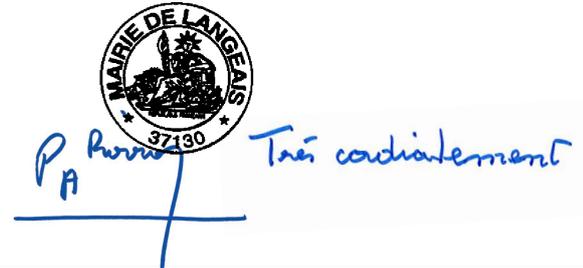
Depuis fin octobre, la recrudescence du Covid est telle que le gouvernement a dû re-confiner notre pays. Cette nouvelle phase dans la poursuite de la lutte contre le Covid 19 a entraîné des restrictions sur nos déplacements.

Je sais que pour les commerçants, cette deuxième phase de confinement est encore plus problématique que ne le fut la première et nous y sommes très attentifs.

Cette nouvelle phase de la maladie est au moins aussi dangereuse que celle du printemps dernier. Mais nous savons peut-être mieux comment y faire face en respectant scrupuleusement les gestes barrières, en portant un masque et en se lavant les mains... En adoptant ces mesures sanitaires chacun de nous permettra que l'épidémie ne progresse plus.

Soyez assurés que la municipalité est à vos côtés au quotidien pour vous aider dans ces temps difficiles.

Pierre-Alain ROIRON
Maire de Langeais
Conseiller Régional du Centre-Val de Loire



J'embarque
MES COURSES & MES COMMERCES
avec Langeais.fr

- 1. JE COMMANDE** auprès de mon commerçant
 - Téléphone
 - Mail
 - Site
- 2. J'EMPORTE** ma commande
 - Sur rendez-vous

La ville de Langeais m'accompagne

JE DÉCOUVRE L'ENSEMBLE DES COMMERCES RÉFÉRENCÉS SUR www.langeais.fr

CLICK & COLLECT
Soutenons nos commerces !

Soutenez le commerce local !

Certains commerces "non essentiels" de la commune tentent de continuer leur activité grâce au "Click and Collect" (commande et retrait en français). La ville souhaiterait dédier un espace recensant la liste des commerces utilisant ce dispositif sur le site de la ville et diffuser via les réseaux sociaux, elle sera régulièrement mise à jour en fonction de l'actualité des commerces.

Votre commerce est situé à Langeais et pratique le "Click and Collect" ? Pour figurer sur cette page, envoyez-nous vos informations par E-mail à : communication@langeais.fr

TousAntiCovid La mesure barrière complémentaire

pour me protéger et protéger les autres



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter ou maximiser ses contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser TousAntiCovid



Télécharger l'application



#TousAntiCovid

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid



JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

Fait à :

Le :

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

Fait à :

Le :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait de espèces.